

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 30 août 2019 sur la formation professionnelle initiale de

tapissière-décoratrice / tapissier-décorateur avec certificat fédéral de capacité (CFC)

du 30 août 2019

N° de la profession 28420

Table des matières

1. Introduction	3
2. Bases de la pédagogie professionnelle	4
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	4
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle.....	5
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	5
2.4 Collaboration entre les lieux de formation	6
3. Profil de qualification	7
3.1 Profil de la profession	7
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	9
3.3 Niveau d'exigences de la profession	9
4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation	10
Domaine de compétences opérationnelles a : Rembourrage.....	10
Domaine de compétences opérationnelles b : Pose de rideaux et de systèmes de rideaux	18
Domaine de compétences opérationnelles c : Installation de meubles et d'objets	20
Domaine de compétences opérationnelles d : Couverture de sols de revêtements textiles	22
Domaine de compétences opérationnelles e : Pose de tissus sur des surfaces.....	26
Domaine de compétences opérationnelles f : Communication et documentation	30
Élaboration	32
Annexe 1: Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale	33
Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	34
Glossaire	41

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
OFSP	Office fédéral de la santé publique
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité¹ de la formation professionnelle initiale de tapissière-décoratrice / tapissier-décorateur sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

¹ voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. [nombre] de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de tapissière-décoratrice / tapissier-décorateur.

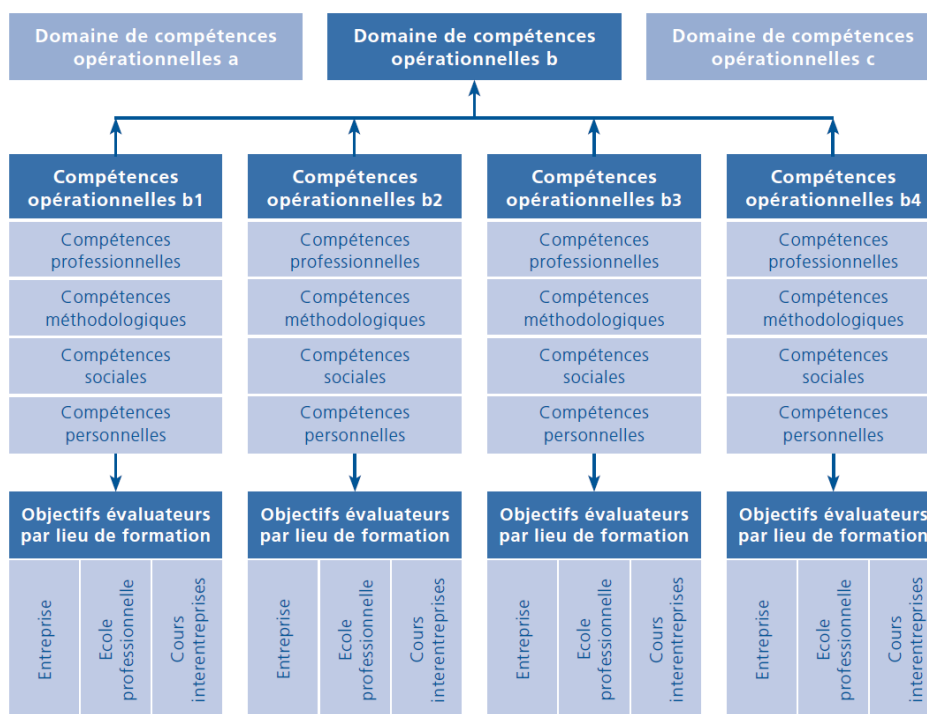
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de tapissière-décoratrice / tapissier-décorateur. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



La profession de tapissière-décoratrice / tapissier-décorateur CFC comprend six **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple : Domaine de compétences opérationnelles a Rembourrage.

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine a Rembourrage regroupe par exemple six compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions : les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les tapissiers-décorateurs aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle



2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les tapissiers-décorateurs restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires.
C2	Comprendre	Les tapissiers-décorateurs expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots.
C3	Appliquer	Les tapissiers-décorateurs mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles.
C4	Analyser	Les tapissiers-décorateurs analysent une situation complexe : ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles.
C5	Synthétiser	Les tapissiers-décorateurs combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout.
C6	Évaluer	Les tapissiers-décorateurs évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés.

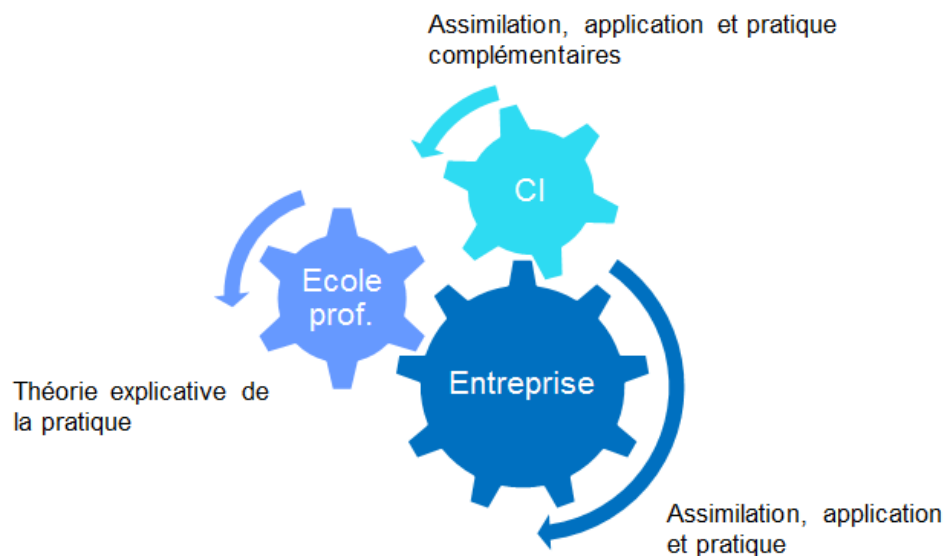
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- **Entreprise formatrice** : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **École professionnelle** : elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- **Cours interentreprises** : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les tapissiers-décorateurs doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

3.1 Profil de la profession

Domaine d'activité

En tant que spécialistes du domaine de l'aménagement des espaces, les tapissiers-décorateurs CFC renouvellent, embellissent et personnalisent le cadre dans les espaces intérieurs et extérieurs, dans des bâtiments modernes et historiques. Ils utilisent des matériaux très divers et réalisent des projets dans le domaine des meubles, des sols, des murs et des plafonds.

Par leur travail, ils créent du confort et du bien-être individuel dans des espaces et contribuent à ce que leurs clients se sentent bien chez eux, respectivement à leur place de travail. Pour ce faire, ils collaborent directement avec ces derniers, ainsi qu'avec des architectes, des architectes d'intérieur, des artisans et d'autres partenaires.

Principales compétences opérationnelles

Les tapissiers-décorateurs CFC

- effectuent des rembourrages, recouvrent des meubles et réalisent des travaux de couture,
- posent des rideaux et des systèmes de rideaux,
- livrent et montent des meubles chez les clients,
- livrent et installent des objets chez les clients,
- préparent les sols et les couvrent avec des revêtements textiles,
- posent des tissus sur des surfaces,
- communiquent avec les clients et les partenaires.

Les tapissiers-décorateurs CFC disposent de connaissances professionnelles approfondies et se tiennent continuellement à jour sur les nouvelles tendances.

Exercice de la profession

Les tapissiers-décorateurs CFC exercent leur profession principalement dans des petites et moyennes entreprises.

Ils travaillent aussi bien à l'atelier que sur le chantier, ainsi qu'au domicile et sur le lieu de travail des clients.

Les tapissiers-décorateurs CFC planifient leurs travaux et préparent les outils, le matériel et les moyens auxiliaires. Ils appliquent les prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Ils se comportent de manière responsable en ce qui concerne la protection de l'environnement et la conservation de la valeur et mettent en œuvre aussi bien les réglementations légales que celles de l'entreprise.

Les tapissiers-décorateurs CFC se distinguent par leur sens aigu des responsabilités et une grande autonomie dans leur travail. Ils font preuve de flexibilité, sont capables de travailler en équipe et collaborent avec des fournisseurs et d'autres corps de métiers de façon à obtenir les meilleurs résultats. Pour ce faire, ils font appel à leurs capacités de communication. Ils sont discrets et ont une présentation soignée.

Les tapissiers-décorateurs CFC travaillent de façon précise avec divers matériaux et outils. Ils se distinguent par leur habileté manuelle et une bonne représentation des espaces.

Ils font preuve d'une grande sensibilité esthétique et ont un intérêt marqué pour les nouvelles tendances de la décoration d'espaces, les formes et les couleurs.

Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

Par leur artisanat, les tapissiers-décorateurs CFC revalorisent des espaces et contribuent à une amélioration de la qualité de vie et du bien-être.

Les tapissiers-décorateurs CFC apprécient l'utilisation de matériaux nobles et décoratifs. Grâce à leur travail sur des objets d'intérêt historique et culturel, ils contribuent à la préservation de ces derniers.

Culture générale

Les tapissiers-décorateurs CFC ont un comportement irréprochable et disposent de bonnes connaissances de la langue dont ils se servent pour mener des entretiens professionnels avec les clients, les fournisseurs et d'autres partenaires.

Grâce à une expression écrite claire, à une écriture lisible et à de bonnes connaissances en informatique, ils sont en mesure de remplir des fiches de travail de manière compétente et de gérer la correspondance.

Les tapissiers-décorateurs CFC disposent d'un savoir culturel et historique.

3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétence opérationnelles		Compétences opérationnelles professionnelles →					
		1	2	3	4	5	6
a	Rembourrage	a1 Effectuer le rembourrage classique d'un meuble	a2 Effectuer le rembourrage moderne d'un meuble	a3 Remettre en état des meubles rembourrés d'après les souhaits du client	a4 Recouvrir des meubles rembourrés	a5 Confectionner des housses et des coussins	a6 Capitonner des rembourrages classiques et modernes ¹⁾
b	Pose de rideaux et de systèmes de rideaux	b1 Poser des systèmes de rideaux et des rideaux techniques	b2 Poser des tringles, des barres, des décors et des rideaux de décoration				
c	Installation de meubles et d'objets	c1 Livrer et monter des meubles et des éléments de meubles chez les clients	c2 Livrer et installer des objets chez les clients				
d	Couverture de sols de revêtements textiles	d1 Préparer le sol en vue de la pose d'un revêtement de sol	d2 Poser des revêtements de sols textiles	d3 Exécuter les travaux de finition suite à la pose de revêtements de sol			
e	Pose de tissus sur des surfaces	e1 Poser divers matériaux en tentures murales	e2 Poser des revêtements techniques sur des murs ou des plafonds à l'intérieur	e3 Gainer des surfaces			
	Communication et documentation	f1 Communiquer avec les clients et les partenaires	f2 Remplir et compléter des rapports				

1) Le capitonnage est une technique consistant à fixer un rembourrage et une couverture de rembourrage sur une surface à l'aide de boutons, qui sont souvent disposés en carrés ou losanges réguliers.

3.3 Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Domaine de compétences opérationnelles a : Rembourrage

Compétence opérationnelle a1 : Effectuer le rembourrage classique d'un meuble

Les tapissiers-décorateurs (TD) effectuent le rembourrage de meubles selon la méthode classique. Ils organisent le matériel nécessaire pour le rembourrage classique prévu. Ensuite, ils préparent la carcasse existante. Ils construisent la suspension en tendant les sangles ou le triège en posant et fixant les ressorts en acier. Ils attachent les ressorts avec précision et les couvrent avec une toile forte. Ils donnent une forme au rembourrage à l'aide de différents matériaux (crins) en les garnissant (matériau de rembourrage), et les couvrent avec une toile à garnir. Ils définissent les contours du siège en piquant les matériaux de rembourrage. Enfin, ils insèrent la piqûre (crin de cheval) et le couvrent si nécessaire avec une toile blanche. Ils effectuent leur travail en veillant tout particulièrement à donner une forme conforme au style et en optimisant le confort d'assise.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a.1.1 Les TD clarifient soigneusement la commande et déterminent l'exécution du rembourrage classique. (C4)	a.1.1 Les TD décrivent les différents types d'exécution du rembourrage classique et les classent selon le style. (C3)	
a.1.2 Les TD préparent le matériel pour le rembourrage classique prévu en veillant à une utilisation écologique du matériel. (C3)	a.1.2.1 Les TD décrivent les différents matériaux et outils utilisés pour le rembourrage classique ainsi que leurs caractéristiques. (C2)	
	a.1.2.2 Les TD calculent la quantité de matériel nécessaire, son coût et en définissent l'utilisation. Ils tiennent compte de l'impact environnemental des divers matériels. (C3)	
a.1.3 Les TD préparent la carcasse pour le montage du rembourrage classique, par exemple en cassant les bords ou en marquant les milieux. (C3)	a.1.3 Les TD décrivent les différents types de carcasses et leurs matériaux. (C2)	a.1.3 Les TD réparent une carcasse à titre d'exemple pour le montage du rembourrage classique. Ils cassent les bords et marquent les milieux. (C3)
a.1.4 Les TD construisent la suspension classique en tendant les sangles ou le triège et en posant et fixant les ressorts en acier. (C4)		a.1.4 A titre d'exemple, les TD construisent une suspension classique en tendant les sangles ou le triège et en posant et fixant les ressorts en acier. (C4)

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a.1.5 Les TD attachent les ressorts en acier avec précision (guindage) et les couvrent soigneusement avec une toile forte. (C4)	a.1.5 Les TD justifient les différents types de guindage. (C4)	a.1.5 Les TD attachent des ressorts en acier à titre d'exemple et les couvrent avec une toile forte. (C3)
a.1.6 Les TD effectuent les attaches pour le matériau de rembourrage et insèrent le matériau de rembourrage en vrac de manière régulière. Ils couvrent celui-ci avec une toile à garnir et fixent la surface avec des points de fond. (C3)	a.1.6 Les TD justifient les différentes formes du matériau de rembourrage. (C3)	a.1.6 Les TD effectuent des attaches à titre d'exemple et insèrent le matériau de rembourrage en vrac. Ils couvrent celui-ci avec une toile à garnir et fixent la surface avec des points de fond. (C3)
a.1.7 Les TD forment les bords et les ornent avec précision et en conformité avec le style. (C3)		a.1.7 Les TD forment des bords à titre d'exemple et les ornent en conformité avec le style. (C3)
a.1.8 Les TD effectuent les attaches pour la piqûre, insèrent le matériau en vrac, le couvrent avec une ouate appropriée et, si nécessaire, le mettent en blanc. Ce faisant, ils travaillent de manière soignée et en conformité avec le style. (C3)		a.1.8 Les TD effectuent les attaches à titre d'exemple, insèrent le matériau en vrac, le couvrent avec une ouate appropriée et le mettent en blanc. (C3)

Compétence opérationnelle a2 : Effectuer le rembourrage moderne d'un meuble

Les tapissiers-décorateurs (TD) effectuent le rembourrage de meubles selon la méthode moderne. Ils déterminent les qualités de mousses appropriées ainsi que la structure des couches de rembourrage et organisent le matériel nécessaire pour le rembourrage moderne prévu. Ils préparent ensuite la carcasse existant en utilisant des sangles élastiques, des ressorts ondulés, des fonds durs ou d'autres matériaux similaires. Ils coupent et forment les différentes couches du rembourrage en mousse à l'aide des machines, des moyens auxiliaires et des adhésifs appropriés, en veillant à un rabattage adéquate au design et un excellent confort d'assise. Enfin, ils ouatent le rembourrage et le mettent en blanc si nécessaire. Ils utilisent le matériel de manière correcte et écologique en observant les dispositions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a.2.1 Les TD clarifient soigneusement la commande, déterminent la structure du rembourrage moderne et, si nécessaire, effectuent un croquis ou un dessin. (C4)	a.2.1.1 Les TD décrivent les différents types d'exécution du rembourrage moderne et les classent selon le design. (C3)	
	a.2.1.2 Les TD effectuent des croquis de structures de rembourrage. (C3)	
	a.2.1.3 Les TD effectuent des dessins de meubles rembourrés. (C3)	
a.2.2 Les TD préparent le matériel pour la structure de rembourrage moderne prévue en veillant aux différentes qualités de mousse et de bourrelets et à l'utilisation écologique du matériel. (C3)	a.2.2.1 Les TD décrivent les différents matériaux utilisés pour le rembourrage moderne ainsi que leurs caractéristiques. (C2)	
	a.2.2.2 Les TD calculent la quantité de matériel nécessaire (plan de coupe) et en définissent l'utilisation et le coût. Ce faisant, ils veillent tout particulièrement à l'utilisation économique du matériel. Ils réutilisent le matériel excédentaire ou l'éliminent de manière appropriée. (C3)	
a.2.3 Les TD préparent la carcasse pour le montage du rembourrage moderne, par exemple en rendant les surfaces rugueuses pour l'absorption d'adhésifs, en cassant les bords ou en marquant les milieux. (C3)	a.2.3 Les TD décrivent les différents matériaux pour la carcasse et justifient l'utilisation des outils. (C2)	a.2.3 Les TD préparent la carcasse pour le montage d'un rembourrage moderne à titre d'exemple. Ils rendent les surfaces rugueuses, cassent les bords et marquent les milieux. (C3)
a.2.4 Les TD construisent une suspension moderne et le couvrent, si nécessaire, avec une toile forte, en utilisant l'équipement de protection individuelle en fonction de la situation. (C4)	a.2.4 Les TD reconnaissent le matériau de la suspension et en décrivent les différentes formes de rendu final ainsi que l'utilisation correcte. Ils décrivent l'utilisation de l'équipement de protection individuelle. (C3)	a.2.4 Les TD construisent des suspensions modernes à titre d'exemple et les couvrent avec une toile forte, en utilisant l'équipement de protection individuelle en fonction de la situation. (C4)

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>a.2.5 Les TD découpent les mousses/carcasses à ressorts et bourrelets nécessaires en établissant au besoin les patrons et les plans de coupe correspondants. Lors de la découpe, ils veillent à utiliser le matériel de manière économique et observent les prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. (C4)</p>	<p>a.2.5.1.1 Les TD reconnaissent les différents types de découpe et établissent des plans de coupe. (C3)</p>	<p>a.2.5 Les TD établissent des patrons et des plans de coupe à titre d'exemple et découpent les mousses/ carcasses à ressorts et bourrelets nécessaires. Ce faisant, ils veillent à utiliser le matériel de manière économique et écologique et observent les prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. (C4)</p>
	<p>a.2.5.1.2 Ils décrivent les principes de l'utilisation écologique et économique du matériel et expliquent les prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. (C2)</p>	
<p>a.2.6 Les TD assemblent les différentes mousses et bourrelets avec ou sans carcasse à ressorts en utilisant l'adhésif approprié afin d'obtenir un rembourrage et assurent une forme adéquate au design. Ce faisant, ils travaillent avec précision et exactitude. (C3)</p>	<p>a.2.6 Les TD décrivent les différents adhésifs ainsi que leurs caractéristiques et utilisations. Ce faisant, ils tiennent compte de l'impact environnemental. (C3)</p>	<p>a.2.6 A titre d'exemple, les TD assemblent différentes mousses et bourrelets avec ou sans carcasse à ressorts en utilisant l'adhésif approprié afin d'obtenir un rembourrage et assurent une forme adéquate conforme au design. (C3)</p>
<p>a.2.7 Les TD ouatent le rembourrage en mousse et le mettent en blanc si nécessaire. (C3)</p>		<p>a.2.7 Les TD ouatent un rembourrage en mousse à titre d'exemple et le mettent en blanc. (C3)</p>

Compétence opérationnelle a3 : Remettre en état des meubles rembourrés d'après les souhaits du client

Les tapissiers-décorateurs (TD) remettent en état des meubles rembourrés selon les souhaits du client. Ils planifient leur travail en fonction de la commande et rassemblent le matériel et les outils nécessaires. Ils préparent la carcasse en l'encollant si nécessaire et en la mettant à disposition pour des travaux réalisés par des spécialistes externes. Ils effectuent différents travaux de remise en état de meubles rembourrés classiques et modernes en fonction de la situation et de la commande. Ils nettoient et rafraichissent des meubles rembourrés et effectuent des petites réparations sur diverses surfaces, telles que le tissu, le cuir et le bois. Ils travaillent en conformité avec le style et de manière précise et tiennent compte des aspects écologiques et économiques.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a.3.1 Les TD clarifient soigneusement la commande et déterminent l'exécution des travaux nécessaires en tenant compte d'aspects économiques et écologiques. (C4)	a.3.1.1 Les TD expliquent les différentes possibilités de remise en état. (C2)	
	a.3.1.2 Les TD expliquent les aspects économiques et écologiques qui doivent être pris en compte lors du rembourrage. (C2)	
a.3.2 Les TD préparent le matériel et les outils pour les travaux définis en veillant à l'utilisation écologique du matériel. (C3)	a.3.2 Les TD décrivent les différents outils et moyens auxiliaires utilisés lors des travaux de remise en état. (C2)	
a.3.3 Les TD effectuent des réparations sur des carcasses ou préparent celles-ci pour des travaux réalisés par des spécialistes externes. (C4)		a.3.3 Les TD réparent et complètent des carcasses et des trièges à titre d'exemple. (C3)
a.3.4 Les TD réparent des rembourrages classiques et modernes en fonction de la situation et en tenant compte des aspects économiques et écologiques. (C3)		
a.3.5 Les TD nettoient des surfaces en bois, textile et cuir avec les produits appropriés. (C4)		a.3.5 Les TD nettoient différentes surfaces en bois, textile et cuir à titre d'exemple. (C3)
a.3.6 Les TD réparent des surfaces en bois, textile et cuir avec les produits appropriés. (C4)		a.3.6 Les TD réparent différentes surfaces en bois, textile et cuir à titre d'exemple. (C3)

Compétence opérationnelle a4 : Recouvrir des meubles rembourrés

Les tapissiers-décorateurs (TD) recouvrent des meubles rembourrés avec différents matériaux de couverture. Lors d'une première étape, ils définissent l'exécution du travail de couverture souhaité, mesurent et calculent la quantité de matériel nécessaire et établissent les plans de coupe pour le matériau de couverture. Ils découpent ensuite le matériau de couverture de manière économique et écologique et préparent les différents éléments pour la couverture. Ils fixent le matériau de couverture au meuble. Ils forment ensuite les angles dans les règles de l'art et fixent la couverture avec des clous, des agrafes ou par couture. Ils tiennent compte du rapport du tissu et de sa structure. Les angles, les plis et les renforcements du dossier sont cousus à la main ou fixés à l'aide de profilés. Les passementeries, les clous décoratifs et les finitions sont posés conformément au style et à la forme. Enfin, la partie inférieure du meuble est recouverte avec une toile.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a.4.1 Les TD clarifient soigneusement la commande et déterminent l'exécution du travail de couverture souhaité. (C4)	a.4.1 Les TD décrivent les divers matériaux et types de couverture. (C2)	
a.4.2 Les TD mesurent les parties du meuble rembourré à recouvrir et établissent un plan de coupe précis selon les matériaux et en tenant compte du motif et de la structure. Ce faisant, ils veillent à utiliser le moins de matériel possible. (C4)	a.4.2 Les TD calculent la quantité de matériel nécessaire pour les couvertures de rembourrage et élaborent des plans de coupe précis selon les matériaux et en tenant compte du motif et de la structure. Ce faisant, ils veillent à utiliser le moins de matériel possible. (C3)	a.4.2 A titre d'exemple, les TD mesurent différentes parties du meuble rembourré à recouvrir et établissent un plan de coupe en tenant compte du motif et de la structure. Ce faisant, ils veillent à utiliser le moins de matériel possible. (C3)
a.4.3 Les TD découpent le matériau de couverture en suivant un plan de coupe ou à l'aide de patrons. (C3)		a.4.3 A titre d'exemple, les TD découpent le matériau de couverture en suivant un plan de coupe ou à l'aide de patrons. (C3)
a.4.4 Les TD réalisent des coutures spécifiques au rembourrage à la main ou à la machine. (C3)	a.4.4 Les TD décrivent les différentes variantes de coutures et leur utilisation correcte. (C2)	a.4.4 Les TD réalisent des coutures définies à la main ou à la machine. (C3)
a.4.5 Les TD recouvrent des meubles rembourrés avec divers matériaux de couverture de manière précise et conformément au motif à l'aide de pistolets à air comprimé ou d'autres techniques de fixation. Ce faisant, ils veillent à la sécurité au travail et à la protection de la santé. (C3)		a.4.5 A titre d'exemple, les TD recouvrent des meubles rembourrés avec divers matériaux de couverture à l'aide de pistolets à air comprimé ou d'autres techniques de fixation. Ce faisant, ils veillent à la sécurité au travail et à la protection de la santé. (C3)
a.4.6 Les TD réalisent différentes finitions de rembourrage en conformité avec le style et le design. (C3)	a.4.6 Les TD justifient les différentes finitions de rembourrage. (C2)	a.4.6 Les TD réalisent des finitions de rembourrage définies en conformité avec le style et le design. (C3)
a.4.7 Les TD couvrent proprement la partie inférieure du meuble. (C3)		a.4.7 Les TD couvrent la partie inférieure d'un meuble défini. (C3)

Compétence opérationnelle a5 : Confectionner des housses et des coussins

Les tapissiers-décorateurs (TD) confectionnent des housses et des coussins de meubles rembourrés. Ils établissent des bases de calcul et des plans de coupe pour le matériau de couverture. Ils fabriquent ensuite les patrons, à l'aide desquels ils découpent le matériau de couverture en tenant compte du raccord du tissu ou de sa structure. Selon le matériau de couverture, ils surfilent les arêtes de découpe avec la surjeteuse. Ils assemblent si nécessaire les différentes parties de couverture en les cousant avec une couture ornementale ou un passepoil approprié. Enfin, ils recouvrent le meuble ou les coussins avec la housse et les mettent en forme.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a.5.1 Les TD clarifient soigneusement la commande et déterminent l'exécution du travail de confection souhaité. (C4)	a.5.1 Les TD décrivent les différents types de housses et de coussins. (C2)	
a.5.2 Les TD mesurent l'objet à confectionner et établissent un plan de coupe. Ce faisant, ils tiennent compte de la structure, du motif et des points de couture. (C4)	a.5.2 Les TD dessinent des plans de coupe à l'échelle selon les matériaux en tenant compte du motif et de la structure. (C3)	a.5.2 Les TD mesurent des parties de tissu à titre d'exemple et établissent un plan de coupe. Ce faisant, ils tiennent compte de la structure, du motif et des points de couture. (C3)
a.5.3 Les TD fabriquent les patrons nécessaires en respectant les formes. (C3)		a.5.3 Les TD fabriquent des patrons définis en respectant les formes. (C3)
a.5.4 Les TD découpent le matériau conformément au plan de coupe et aux patrons de manière propre et précise. Si nécessaire, les bords sont surfilés à la surjeteuse. (C3)		a.5.4 Les TD découpent le matériau conformément au plan de coupe et aux patrons. A titre d'exemple, les bords sont surfilés à la surjeteuse. (C3)
a.5.5 Les TD cousent les parties découpées pour en confectionner des housses. Si nécessaire, ils réalisent des coutures ornementales ou ajoutent des fermetures à glissière ou des passementeries. (C3)		a.5.5 Les TD cousent des parties définies pour en confectionner des housses. Ce faisant, ils réalisent des coutures ornementales et ajoutent des fermetures à glissière et des passementeries à titre d'exemple. (C3)
a.5.6 Les TD recouvrent le meuble ou les coussins avec la housse confectionnée et les mettent en forme. (C3)		a.5.6 Les TD recouvrent des meubles et des coussins définis avec une housse confectionnée et les mettent en forme. (C3)

Compétence opérationnelle a6 : Capitonner des rembourrages classiques et modernes²

Les tapissiers-décorateurs (TD) utilisent la technique du capitonnage pour appliquer des rembourrages sur différentes surfaces (meubles, éléments de lit, portes, murs etc.). Après avoir clarifié la commande, ils déterminent l'exécution du capiton souhaité (motif en losange ou carré) et mesurent celui-ci sur la surface. Ils choisissent des matériaux de rembourrage modernes ou classiques en fonction de la commande et effectuent le rembourrage avec les outils appropriés. Ils dessinent le capiton avec les ajouts correspondants sur le matériau de couverture. Ils fabriquent ensuite les boutons de capitonnage à l'aide de la presse à boutons. Ils appliquent ensuite le matériau de couverture et le fixent avec les boutons en utilisant une aiguille à double pointe ou des aiguilles longues. Ils veillent tout particulièrement à ce que les plis soient réguliers.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a.6.1 Les TD clarifient soigneusement la commande et déterminent l'exécution du capiton souhaité. (C4)	a.6.1 Les TD décrivent les différents types de capitons. (C2)	
a.6.2 Les TD mesurent et définissent la répartition du capiton sur la toile blanche ou le garnissage. Ce faisant, ils veillent aux proportions et à l'exécution conforme au style. (C4)	a.6.2 Les TD réalisent la répartition des capitons et le calcul correspondant à titre d'exemple. (C3)	
a.6.3 Les TD préparent le matériau pour le rembourrage prévu et réalisent le garnissage classique ou moderne en travaillant de manière précise. (C3)	a.6.3 Les TD décrivent les différents matériaux utilisés pour le capitonnage ainsi que leurs caractéristiques. (C2)	a.6.3 Les TD préparent le matériau pour un rembourrage prévu et réalisent le garnissage classique ou moderne en travaillant de manière précise. (C3)
a.6.4 Les TD réalisent au besoin un traçage et un plan de coupe avec les ajouts nécessaires pour la couverture. Ce faisant, ils tiennent compte du motif et de la structure. (C4)		a.6.4 Les TD réalisent des traçages et des plans de coupe en tenant compte du motif et de la structure. (C3)
a.6.5 Les TD reportent le traçage ou le plan de coupe sur le matériau de couverture et découpent celui-ci. (C3)		a.6.5 Les TD reportent le traçage ou le plan de coupe sur un matériau de couverture et découpent celui-ci. (C3)
a.6.6 Les TD fabriquent les boutons de capitonnage nécessaires en utilisant le matériau et la couleur définis. (C4)		a.6.6 Les TD fabriquent les boutons de capitonnage définis. (C3)
a.6.7 Les TD appliquent le matériau de couverture préparé sur le garnissage et le fixent à l'aide des boutons. Ce faisant, ils veillent tout particulièrement à ce que les plis soient précis et réguliers. (C3)		a.6.7 Les TD appliquent un matériau de couverture préparé sur un garnissage et le fixent à l'aide des boutons à titre d'exemple. (C3)

² Le capitonnage est une technique consistant à fixer un rembourrage et une couverture de rembourrage sur une surface à l'aide de boutons, qui sont souvent disposés en carrés ou losanges réguliers.

Domaine de compétences opérationnelles b : Pose de rideaux et de systèmes de rideaux**Compétence opérationnelle b1 : Poser des systèmes de rideaux et des rideaux techniques**

Les tapissiers-décorateurs (TD) posent des systèmes de rideaux et des rideaux techniques de tous types. Ils contrôlent les dimensions du système de rideaux et en préparent l'installation. Ils choisissent et appliquent la technique de fixation appropriée pour le système de rideaux. En cas de système à commande électronique, ils effectuent les réglages nécessaires. Lors de l'installation, ils tiennent compte des mesures en matière de sécurité au travail telles que la protection contre les éclats, la protection de l'ouïe et la prévention des chutes. Ils veillent à ce que les travaux de montage soient effectués de manière propre, que le poste de travail soit rangé et que les déchets produits soient emmenés.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b.1.1 Les TD clarifient soigneusement la commande, identifient le système de rideaux ou le rideau technique à installer et déterminent l'exécution correspondante. (C4)	b.1.1 Les TD expliquent les différents systèmes de rideaux et rideaux techniques ainsi que leurs caractéristiques. (C2)	
b.1.2 Les TD contrôlent l'état et la structure des murs ou des plafonds concernés et préparent les outils nécessaires et les moyens de fixation appropriés. (C4)	b.1.2 Les TD citent les différentes fixations possibles et les différents outils. (C2)	
b.1.3 Les TD déterminent la position du système de rideaux ou du rideau technique et mesurent et marquent précisément les points de montage. (C3)	b.1.3 Les TD décrivent comment relever les dimensions exactes et précises pour les différents systèmes de rideaux et rideaux techniques. (C2)	
b.1.4 Les TD posent le système de rideaux ou le rideau technique en utilisant la technique de montage appropriée. Ce faisant, ils veillent à l'ordre et à la propreté et tiennent compte des mesures relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé, notamment en ce qui concerne la protection contre les éclats, la protection de l'ouïe, la prévention des chutes et les postures pénibles. (C3)	b.1.4.1 Les TD dessinent et esquissent les différents systèmes de rideaux et rideaux techniques. (C3)	b.1.4 Les TD posent différents systèmes de rideaux sur des murs ou des plafonds définis. (C3)
	b.1.4.2 Les TD décrivent les mesures relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé, notamment en ce qui concerne la protection contre les éclats, la protection de l'ouïe, la prévention des chutes et les postures pénibles. (C2)	
b.1.5 Les TD contrôlent la fonctionnalité du système de rideaux ou du rideau technique et effectuent les réglages nécessaires. Ce faisant, ils observent les consignes de sécurité figurant dans l'instruction de montage. (C4)	b.1.5 Les TD décrivent l'importance des consignes de sécurité relatives aux systèmes techniques et électroniques. (C2)	b.1.5 Les TD effectuent des réglages sur des systèmes de rideaux et des rideaux techniques définis. Ce faisant, ils observent les consignes de sécurité figurant dans l'instruction de montage. (C3)

Compétence opérationnelle b2 : Poser des tringles, des barres, des décors et des rideaux de décoration

Les tapissiers-décorateurs (TD) posent des tringles et des barres pour des rideaux de décoration. Ils contrôlent les dimensions du dispositif de suspension pour la tringle ou la barre et marquent les points de montage. Ils fixent les tringles ou les barres souhaitées au mur ou au plafond à l'aide de la perceuse et des moyens de fixation nécessaires. Après le montage, ils suspendent le rideau aux rails ou aux barres installées et le drapent. Selon le souhait du client, ils posent lambrequins, festons et embrasses. Lors du travail, ils tiennent compte des mesures en matière de sécurité au travail telles que la protection contre les éclats, la protection de l'ouïe et la prévention des chutes. Ils veillent à ce que les travaux de montage soient effectués de manière propre, que le poste de travail soit rangé et que les déchets produits soient emmenés.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b.2.1 Les TD clarifient soigneusement la commande, identifient les tringles ou les barres à installer et le mode de confection du rideau et déterminent l'exécution correspondante. (C4)	b.2.1.1 Les TD expliquent les différentes tringles et barres ainsi que leurs caractéristiques. (C2)	
	b.2.1.2 Les TD expliquent les différents modes de confection des rideaux. (C2)	
	b.2.1.3 Les TD calculent la quantité de tissu nécessaire pour la confection de rideaux simples ainsi que les ajouts. (C3)	
b.2.2 Les TD contrôlent l'état et la structure des murs ou des plafonds concernés et préparent les outils nécessaires et les moyens de fixation appropriés. (C4)		
b.2.3 Les TD déterminent dans quelle position les tringles ou les barres doivent être posées. Ils mesurent et marquent les points de montage en tenant compte de la dimension finale du rideau. (C4)	b.2.3 Les TD décrivent comment relever les dimensions exactes et précises pour les différents types de rideaux, tringles et barres. (C2)	
b.2.4 Les TD posent les tringles ou les barres en utilisant le procédé de montage approprié. (C3)	b.2.4 Les TD dessinent et esquissent les différents rideaux et les décorations de fenêtre. (C3)	b.2.4 Les TD posent des tringles et des barres définies. (C3)
b.2.5 Les TD accrochent le rideau et le drapent en respectant le style. Selon le souhait du client, ils posent une cantonnière, des tentures murales ou une embrasse avec drapage. (C4)		b.2.5 Les TD accrochent des rideaux définis et les drapent en respectant le style. (C3)

Domaine de compétences opérationnelles c : Installation de meubles et d'objets**Compétence opérationnelle c1 : Livrer et monter des meubles et des éléments de meubles chez les clients**

Les tapissiers-décorateurs (TD) livrent des meubles et des éléments de meubles et les montent chez le client. Avant la livraison, ils procèdent aux mesures nécessaires sur place. Pour le montage des meubles, ils tiennent compte de l'espace disponible et se préparent en conséquence. En entreprise, ils contrôlent si les éléments du meuble sont complets et se munissent des outils et des moyens auxiliaires nécessaires pour le montage. Ils livrent les éléments de meubles en état irréprochable, les adaptent et les assemblent soigneusement et proprement. Ils veillent en particulier à effectuer le travail en se ménageant le dos et utilisent les moyens auxiliaires correspondants. Ils protègent l'ameublement et les objets sur place contre d'éventuels dommages et laissent les locaux dans un état irréprochable.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c.1.1 Avant la livraison, les TD contrôlent si la marchandise est complète et préparent les outils et les moyens auxiliaires nécessaires. (C4)		
c.1.2 Les TD transportent soigneusement les meubles à livrer. Ce faisant, ils travaillent en se ménageant le dos et utilisent les moyens auxiliaires appropriés. (C3)	c.1.2 Les TD expliquent les principes relatifs à la façon de travailler en se ménageant le dos et à l'utilisation des moyens auxiliaires appropriés. (C2)	
c.1.3 Les TD assemblent soigneusement et correctement les éléments de meubles et les adaptent si nécessaire. (C3)		c.1.3 Les TD assemblent à titre d'exemple de petits éléments de meubles et des éléments destinés à s'exercer. (C3)
c.1.4 Les TD positionnent le meuble conformément à la commande. (C3)	c.1.4 Les TD dessinent les espaces intérieurs en utilisant la projection et la perspective. (C3)	

Compétence opérationnelle c2 : Livrer et installer des objets chez les clients

Les tapissiers-décorateurs (TD) livrent et installent des objets chez le client. Avant la livraison, ils contrôlent si les meubles, les accessoires pour l'intérieur et les éclairages sont complets et les préparent pour le transport. Ils placent les objets en accord avec le client et les installent à l'aide des moyens auxiliaires appropriés. Ils veillent en particulier à effectuer le travail en se ménageant le dos. Les TD sont serviables et polis vis-à-vis du client et répondent à ses besoins et souhaits. Ils protègent l'ameublement et les objets sur place contre d'éventuels dommages et laissent les locaux dans un état irréprochable.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c.2.1 Les TD contrôlent l'état des objets à livrer et les préparent soigneusement pour le transport. (C4)		
c.2.2 Les TD transportent soigneusement les objets à livrer. (C3)		
c.2.3 Les TD placent les objets et les installent en utilisant la technique appropriée en accord avec le client. (C3)	c.2.3.1 Les TD décrivent les règles de base du placement proportionnel correct des objets. (C2)	
	c.2.3.2 Les TD expliquent l'influence des différents types de l'éclairage sur les espaces. (C2)	

Domaine de compétences opérationnelles d : Couverture de sols de revêtements textiles**Compétence opérationnelle d1 : Préparer le sol en vue de la pose d'un revêtement de sol**

Les tapissiers-décorateurs (TD) préparent la sous-couche du sol. Selon la situation, ils enlèvent manuellement ou à la machine l'ancien revêtement ou la salissure ainsi que des objets non fixés provenant de la construction. Lorsqu'ils enlèvent d'anciens revêtements de sol, ils tiennent compte de l'éventuel risque d'amiante et, le cas échéant, prennent les mesures nécessaires. Ils éliminent les déchets dans les règles de l'art. Ils déterminent ensuite le type de sous-couche et en contrôlent l'humidité, la chape ciment, les inégalités et la solidité selon les normes SIA. Si nécessaire, ils éliminent les résidus par ponçage ou fraisage mécanique. Ce faisant, ils tiennent compte de la sécurité au travail et de la protection de la santé par rapport au bruit et à la poussière. Selon la situation, ils renforcent ensuite les joints de construction, les apprêtent ou les obstruent. Enfin, ils lissent ou nivellent les inégalités en veillant à une utilisation appropriée du matériel.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
d.1.1 Les TD clarifient soigneusement la commande et dressent une liste du matériel et des outils. (C4)	d.1.1 Les TD calculent la quantité de matériel nécessaire. (C3)	
d.1.2 Les TD préparent les outils et le matériel, les chargent dans le véhicule en empêchant qu'ils s'entrechoquent ou qu'ils glissent et les transportent chez le client. Sur place, ils veillent à les entreposer de manière sûre. (C3)	d.1.2 Les TD expliquent les prescriptions de sécurité en lien avec le transport et l'entreposage de matériel et d'outils. (C2)	
d.1.3 Les TD enlèvent d'anciens revêtements de sol et les résidus à la main ou par ponçage ou fraisage mécanique. Lors de l'utilisation de machines et d'outils manuels, ils veillent à la sécurité au travail et à la protection de la santé. (C3)	d.1.3 Les TD expliquent les directives relatives à l'élimination des anciens revêtements de sol et l'élimination correcte de ceux-ci. (C2)	d.1.3 Les TD utilisent les machines et les outils courants de manière professionnelle. Ce faisant, ils veillent à la sécurité au travail et à la protection de la santé. (C3)
	d.1.3.2 Les TD expliquent la sécurité au travail et la protection de la santé en rapport avec l'utilisation de machines et d'outils manuels. (C2)	
d.1.4 Les TD déterminent le type de sous-couche de sol et en contrôlent l'humidité, la chape ciment, les inégalités et la solidité. Ils évaluent si des travaux préparatoires sont nécessaires. (C4)	d.1.4 Les TD décrivent les différentes sous-couches de sol et le matériel utilisé pour les travaux requis, ainsi que leurs caractéristiques. (C2)	

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>d.1.5 Les TD réalisent les travaux préparatoires nécessaires afin de préparer le support à la pose du revêtement. Ce faisant, ils tiennent compte de la sécurité au travail et de la protection de la santé en ce qui concerne le bruit et la poussière. Ils veillent à adopter une façon de travailler ménageant le dos et les genoux et utilisent les moyens auxiliaires appropriés. (C3)</p>	<p>d.1.5.1 Les TD décrivent les différentes techniques de travaux préparatoires effectués sur les supports. (C2)</p>	<p>d.1.5 Les TD réalisent des travaux préparatoires définis sur des modèles, afin de préparer le support à la pose du revêtement. (C3)</p>
	<p>d.1.5.2 Les TD citent les normes SIA relatives au revêtement de sols. (C1)</p>	
	<p>d.1.5.3 Les TD expliquent les prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé en ce qui concerne le bruit et la poussière, les principes relatifs à la façon de travailler en se ménageant le dos et les genoux et les moyens auxiliaires appropriés. (C2)</p>	

Compétence opérationnelle d2 : Poser des revêtements de sol textiles

Les tapissiers-décorateurs (TD) posent ou tendent des revêtements de sol textiles sur des surfaces et des escaliers dotés de différents types de matériaux (chapes ciment, bois, carrelage, sous-couche du sol, support, isolation phonique). Ils identifient tout d'abord le type de revêtement textile et adaptent la finition dans les règles de l'art. Ils répartissent le revêtement disponible de manière appropriée et, si nécessaire, établissent un plan de coupe. Ce faisant, ils veillent au sens correct, au rapport ou à la structure des revêtements textiles. Ils découpent ensuite les revêtements et les posent en utilisant différentes techniques. Enfin, ils coupent les joints dans les règles de l'art et ajustent les bords. Ils veillent en particulier à travailler en se ménageant le dos et les genoux ainsi qu'aux mesures de protection des voies respiratoires.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
d.2.1 Les TD déterminent les étapes du travail à l'aide du revêtement de sol à poser et préparent le matériel et les outils. (C4)	d.2.1 Les TD décrivent les différents revêtements de sol nécessaires à l'exécution des étapes requises ainsi que leurs caractéristiques. (C2)	
d.2.2 Les TD répartissent le revêtement disponible de manière appropriée et le découpent. Si nécessaire, ils établissent un plan de coupe en veillant au sens correct et au rapport et en utilisant le moins de matériel possible. (C3)	d.2.2.1 Les TD dessinent un plan, établissent la répartition des lés et le plan de coupe nécessaire. Ce faisant, ils veillent à utiliser le moins de matériel possible. (C3)	
	d.2.2.2 Les TD calculent la quantité de matériel nécessaire à l'aide du plan. (C3)	
d.2.3 Les TD étalent le revêtement dans la pièce, le disposent et le découpent grossièrement. Si nécessaire, ils préparent les joints. (C3)		d.2.3 Les TD étalent le revêtement dans l'espace de travail, le disposent et le découpent grossièrement. Ils préparent les joints. (C3)
d.2.4 Les TD élaborent des patrons d'un escalier et découpent le revêtement conformément au plan de coupe. (C3)		d.2.4 Les TD élaborent des patrons d'un modèle d'escalier et découpent le revêtement conformément au plan de coupe. (C3)
d.2.5 Les TD posent le revêtement en utilisant la technique appropriée. (C3)	d.2.4 Les TD expliquent les différentes techniques de pose et les caractéristiques des moyens d'aide correspondants. (C2)	d.2.5 Les TD posent des revêtements définis sur un modèle en utilisant la technique appropriée. (C3)

Compétence opérationnelle d3 : Exécuter les travaux de finition suite à la pose de revêtements de sol

Les tapissiers-décorateurs (TD) exécutent dans les règles de l'art des travaux de finition suite à la pose de revêtements de sol textiles. Ils visent ou collent divers types de plinthes et de profils de finition à l'aide de différents outils. Ils travaillent de manière précise et veillent particulièrement à la propreté. Ils utilisent l'équipement de protection individuelle.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
d.3.1 Les TD découpent des plinthes et des profils de finition avec précision. (C3)		d.3.1 Les TD découpent des plinthes et des profils de finition à titre d'exemple. (C3)
d.3.2 Les TD posent des plinthes et différents types de profils de finition. (C3)	d.3.2 Les TD expliquent les différents types de plinthes et de profils de finition. (C2)	d.3.2 Les TD posent des plinthes et des profils de finition définis sur un modèle. (C3)
d.3.3 Les TD protègent le nouveau revêtement avec un matériau de recouvrement. (C3)		

Domaine de compétences opérationnelles e : Pose de tissus sur des surfaces**Compétence opérationnelle e1 : Poser divers matériaux en tentures murales**

Les tapissiers-décorateurs (TD) recouvrent différentes surfaces, telles que murs, portes, armoires, étagères, plafonds, paravents, etc., de divers matériaux de revêtement. Ils évaluent le type et l'état de la surface et préparent les matériaux de revêtement souhaités. Ils calculent la quantité de matériel nécessaire en tenant compte du rapport et de la structure du matériau et, si nécessaire, établissent un plan de coupe. Ils choisissent la technique de fixation appropriée et effectuent les travaux préparatoires correspondants. Ensuite, ils découpent le matériau de revêtement et cousent le tissu de manière ajustée au motif. Ils recouvrent la surface avec le matériau de revêtement de manière classique ou avec un système de montage en veillant en particulier aux coutures droites, perpendiculaires. Si nécessaire, ils exécutent des travaux de finition. Ils travaillent de manière exacte et propre et tiennent compte des dispositions en matière de sécurité au travail relatives au risque de chute.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
e.1.1 Les TD évaluent le type et l'état des surfaces. (C4)	e.1.1 Les TD décrivent les différents supports et leurs caractéristiques. (C2)	
e.1.2 Les TD déterminent la technique de revêtement et le matériau correspondant. (C4)	e.1.2 Les TD décrivent les différentes techniques de revêtement ainsi que les caractéristiques des matériaux de revêtement. (C2)	
e.1.3 Les TD calculent la quantité de matériel nécessaire pour le revêtement de surfaces en tenant compte du motif et de la structure du matériau et établissent un plan de coupe si nécessaire. Ce faisant, ils veillent à utiliser le moins de matériel possible. (C3)	e.1.3 Les TD calculent la quantité de matériel nécessaire pour le revêtement de surfaces et établissent des plans de coupe précis en fonction du matériau et en tenant compte du motif et de la structure. (C3)	
e.1.4 Les TD exécutent soigneusement les travaux préparatoires nécessaires au niveau du support en tenant compte de sa résistance de soutien et de sa régularité. (C3)	e.1.4 Les TD décrivent les différents travaux préparatoires au niveau du support. (C2)	
e.1.5 Les TD réalisent le rembourrage par ouatage ou molletonnage en procédant de manière précise et sans faire de plis. (C3)		e.1.5 Les TD réalisent un rembourrage par ouatage ou molletonnage à titre d'exemple. (C3)
e.1.6 Les TD découpent le matériau de revêtement et le cousent de manière ajustée au motif. (C3)		e.1.6 Les TD découpent du matériau de revêtement à titre d'exemple et réalisent une couture ajustée au motif. (C3)

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
e.1.7 Les TD recouvrent la surface avec le matériau de revêtement de manière classique avec des baguettes en bois ou avec un système de montage en veillant en particulier aux coutures droites, perpendiculaires. (C3)		e.1.7 Les TD recouvrent différentes surfaces d'exercice avec le matériau de revêtement de manière classique avec des baguettes en bois et avec un système de montage en veillant en particulier aux coutures droites, perpendiculaires. (C3)
e.1.8 Selon le système et la situation, les TD exécutent les travaux de finition appropriés, tels que le collage de passementeries ou de baguettes en bois. (C3)	e.1.8 Les TD décrivent les différents travaux de finition, tels que les passementeries et les baguettes en bois. (C2)	e.1.8 Les TD exécutent les travaux de finition appropriés pour différents systèmes et différentes situations, tels que le collage de passementeries ou de baguettes en bois. (C3)

Compétence opérationnelle e2 : Poser des revêtements techniques sur des murs ou des plafonds à l'intérieur

Les tapissiers-décorateurs (TD) appliquent des couches d'isolation phonique sur des surfaces à l'intérieur. Ils évaluent d'abord l'état des murs et des plafonds. Ils tiennent compte des valeurs acoustiques et des particularités spatiales de la pièce pour définir le matériau isolant (thermique, acoustique, pare-humidité). Ils choisissent les matériaux appropriés et calculent les quantités nécessaires. Ils effectuent les travaux préparatoires, tels que poncer des surfaces, obstruer des fissures et poser les supports. Ils appliquent le matériau isolant dans les règles de l'art. Ils montent des éléments d'isolation phonique et des panneaux isolants et utilisent la technique de montage adaptée à la situation.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
e.2.1 Les TD évaluent l'état des murs et des plafonds et le type de construction. (C4)		
e.2.2 Les TD déterminent le matériau isolant approprié en tenant compte des valeurs acoustiques et isolantes et des particularités spatiales. (C4)	e.2.2 Les TD décrivent les matériaux isolants et leur attribuent les valeurs acoustiques et isolantes correspondantes. (C2)	
e.2.3 Les TD choisissent le matériau approprié et calculent la quantité nécessaire en tenant compte des principes écologiques. (C4)	e.2.3 Les TD calculent la quantité de matériau nécessaire pour un objet défini. (C4)	
e.2.4 Les TD exécutent les travaux préparatoires nécessaires au niveau des murs et des plafonds en tenant compte de leur résistance de soutien et de leur régularité. (C3)		
e.2.5 Les TD posent des supports et appliquent le matériau isolant approprié dans les règles de l'art. (C3)		
e.2.6 Les TD posent des éléments d'isolation phonique et des panneaux isolants en utilisant différentes techniques de montage en fonction de la situation. (C3)	e.2.6 Les TD décrivent les différentes techniques de montage. (C2)	

Compétence opérationnelle e3 : Gainer des surfaces

Les tapissiers-décorateurs (TD) collent différents matériaux de revêtement sur des surfaces et des objets variés. Ils évaluent le type et l'état de la surface et préparent les matériaux de revêtement souhaités. Pour ce faire, ils calculent la quantité de matériel nécessaire en tenant compte du raccord, du motif et de la structure du matériau et, si nécessaire, établissent un plan de coupe. Ils effectuent les travaux préparatoires requis. Ensuite, ils découpent le matériau de revêtement et le collent sur la surface de manière ajustée au motif. Lors de l'exécution du travail, ils veillent en particulier à éviter des plis. Ils travaillent de manière exacte et propre.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
e.3.1 Les TD évaluent le type et l'état de la surface. (C4)		
e.3.2 Les TD exécutent les travaux préparatoires en fonction de la situation. (C3)	e.3.2 Les TD décrivent différents travaux préparatoires. (C2)	e.3.2 Les TD exécutent les travaux préparatoires sur des éléments destinés à s'exercer. (C3)
e.3.3 Les TD calculent la quantité de matériau nécessaire en tenant compte du raccord, du motif et de la structure du matériau de revêtement et établissent un plan de coupe si nécessaire. Ce faisant, ils veillent à utiliser le moins de matériel possible. (C3)	e.3.3 Les TD calculent la quantité de matériau nécessaire pour une commande fictive en tenant compte du raccord, du motif et de la structure du matériau de revêtement et établissent un plan de coupe. (C3)	
e.3.4 Les TD découpent le matériau de revêtement de manière exacte et ajustée au motif et à la structure. (C3)		e.3.4 Les TD découpent le matériau de revêtement pour un élément destiné à s'exercer de manière exacte et ajustée au raccord, au motif et à la structure. (C3)
e.3.5 Les TD collent les surfaces de manière ajustée au motif et découpent le matériau de revêtement de façon appropriée en veillant à éviter les plis et à travailler de manière propre et exacte. Ce faisant, ils tiennent compte de la sécurité au travail et de la protection de la santé en ce qui concerne le maniement de substances dangereuses pour la santé. (C3)	e.3.5.1 Les TD décrivent les différents adhésifs et les associent aux différents matériaux de revêtement et surfaces. (C2)	e.3.5 Les TD collent les surfaces d'un élément destiné à s'exercer de manière ajustée au motif et découpent le matériau de revêtement de façon appropriée. (C3)
	e.3.5.2 Les TD expliquent les prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé en ce qui concerne le maniement de substances dangereuses pour la santé. (C2)	

Domaine de compétences opérationnelles f : Communication et documentation**Compétence opérationnelle f1 : Communiquer avec les clients et les partenaires**

Les tapissiers-décorateurs (TD) communiquent avec leurs clients et leurs partenaires de manière ciblée et aimable. Ils saluent le client ou le partenaire et sont à l'écoute de ses demandes ou questions. Ils adaptent leurs comportements en relation avec les attentes des clients. Ils fournissent à la clientèle des renseignements de manière professionnelle. Ils s'accordent avec les différents partenaires pour pouvoir effectuer leur propre travail dans les règles de l'art. Ils veillent à ce que la demande soit traitée; autrement, ils la transmettent oralement ou par écrit à la personne responsable. Enfin, ils prennent congé de leur client ou de leur partenaire.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
f.1.1 Les TD saluent leur client ou leur partenaire de façon aimable et écoutent leurs demandes ou questions. (C3)	f.1.1 Les TD identifient les différents types de clients et les techniques de questionnement. (C2)	
f.1.2 Les TD analysent la demande correctement, fournissent des renseignements de manière professionnelle ou transmettent la demande à la personne compétente sous la forme appropriée. (C4)		
f.1.3 Les TD s'accordent avec les différents partenaires pour pouvoir effectuer les travaux dans les règles de l'art et le respect des délais. (C3)		
f.1.4 Les TD prennent congé de leur client ou leur partenaire de façon aimable et veillent à ce que la suite des opérations soit clarifiée. (C3)		

Compétence opérationnelle f2 : Remplir et compléter des rapports

Les tapissiers-décorateurs (TD) établissent des rapports selon les critères de leur entreprise. Après avoir exécuté la commande en atelier ou chez le client, ils saisissent les données importantes dans le rapport de travail prévu. Les heures effectuées sont saisies dans le formulaire correspondant pour le décompte interne des heures. Selon l'entreprise, les rapports sont disponibles sous forme papier ou électronique. Une fois rédigés, les rapports sont transmis au supérieur. En cas de prestations supplémentaires, un rapport de régie est rempli. Celui-ci est soumis au service correspondant pour signature.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
f.2.1 Les TD saisissent de manière propre et précise les heures de travail effectuées et le matériel utilisé pour les travaux dans le formulaire prévu à cet effet. (C4)	f.2.1.1 Les TD décrivent les différents systèmes de rapport et leur utilisation. (C2)	
	f.2.1.2 Les TD effectuent des calculs simples. (C3)	
f.2.2 Les TD consignent le temps consacré aux travaux qu'ils ont exécutés dans les rapports journaliers prévus à cet effet. (C4)		
f.2.3 Les TD remplissent des rapports de régie relatifs aux clients et aux tâches pour les travaux non calculés. Ils les discutent avec le supérieur/client. Si nécessaire, ils les font signer et les transmettent au service compétent. (C4)		

Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 30 août 2019 sur la formation professionnelle initiale de tapissière-décoratrice / tapissier-décorateur avec certificat fédéral de capacité (CFC).

Selzach, 30 août 2019

Ortra décoration d'intérieur suisse

Le président

Le secrétaire général

Fritz Steffen

Walter Pretelli

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 30 août 2019

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Vice-directeur, Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1: Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de tapissière-décoratrice / tapissier-décorateur avec certificat fédéral de capacité (CFC)	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.bvz.admin.ch > Professions A-Z) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de tapissière-décoratrice / tapissier-décorateur avec certificat fédéral de capacité (CFC)	Ortra décoration d'intérieur suisse
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	Ortra décoration d'intérieur suisse
Dossier de formation	Ortra décoration d'intérieur suisse
Rapport de formation	Modèle SDBB CSFO www.ortra.formationprof.ch
Programme de formation pour les cours interentreprises	Ortra décoration d'intérieur suisse
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	Ortra décoration d'intérieur suisse
Plan d'études pour les écoles professionnelles	Ortra décoration d'intérieur suisse
Règlement de la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité	Ortra décoration d'intérieur suisse

Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1 OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation de tapissière-décoratrice CFC / tapissier-décorateur CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

Déroptions à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base: Liste de contrôle du SECO / Ver. 01.09.2016)	
Chiffre	Travail dangereux (Expression selon la liste de contrôle du SECO)
3	Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan physique
3a	Manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de <ul style="list-style-type: none"> - 15 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de moins de 16 ans, - 19 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de 16 ans à 18 ans non révolus, - 11 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de moins de 16 ans, - 12 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de 16 ans à 18 ans non révolus.
3b	Mouvements répétitifs ou en série impliquant des charges dont le cumul équivaut à plus de 3000 kg par jour ou travail à la tâche.
3c	Travaux s'effectuant régulièrement pendant plus de deux heures par jour <ul style="list-style-type: none"> - dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, - à hauteur d'épaule ou au-dessus - en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
4	Travaux exposant à des influences physiques dangereuses pour la santé
4c	Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif). Exposition au bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEx de 85 dB (A).
4g	Travaux avec des agents sous pression (gaz, vapeurs, liquides).
5	Travaux impliquant des agents chimiques exposant à des dangers physiques
5a	Travaux impliquant des substances ou des préparations ³ dont les propriétés, comme l'explosivité ou l'inflammabilité, sont source de dangers physiques: <ol style="list-style-type: none"> 2. gaz inflammables (H220, H221 - anciennement R12), 3. aérosols inflammables (H222 - anciennement R12), 4. liquides inflammables (H224, H225 - anciennement R12), 6. substances et préparations autoréactives (H240, H241, H242 - anciennement R12).

³ Le terme de «préparation» est celui retenu par la loi sur les produits chimiques (LChim). Il équivaut à celui de «mélange» utilisé en dehors du domaine de la LChim.

5b	Travaux impliquant des agents chimiques sources de danger physiques notables : 1. matériaux, substances et préparations qui, sous forme de gaz, vapeurs, fumées ou poussières, donnent au contact de l'air un mélange inflammable, notamment la poussière de farine et de bois.
6	Travaux exposant à des agents chimiques nocifs
6a	a) Travaux avec des substances ou préparations caractérisées par au moins une des mentions de danger suivantes: 1. toxicité aiguë (H300, H310, H330, H301, H311, H331 - anciennement R23, R24, R26, R27, R28), 2. corrosion cutanée (H314 - anciennement R34, R35), 5. sensibilisation respiratoire (H334 - anciennement R42), 6. sensibilisation cutanée (H317 - anciennement R43),
6b	Travaux exposant à un risque notable d'intoxication ou d'empoisonnement : 1. matériaux, substances ou préparations (en particulier gaz, vapeurs, fumées ou poussières) qui présentent une des propriétés mentionnées à la lettre a, comme gaz de fermentation, vapeurs de goudron, fumées de soudure, poussière de farine et poussière de bois (chêne et hêtre), 2. objets libérant des substances ou de préparations qui présentent une des propriétés mentionnées à la lettre a.
8	Travaux avec des outils de travail dangereux
8b	Travaux avec des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables. Il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.
10	Travaux s'effectuant dans un environnement non sûr
10a	Travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur.
10c	Travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe : 2. sur des chantiers et lors du nettoyage de bâtiments.

Travail (travaux) dangereux	Danger(s)	Chiffre(s) ⁵	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ⁴ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
(conformément aux compétences opérationnelles)				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP			En permanence	Fréquentement
Entrée dans un environnement professionnel inconnu - début de l'apprentissage	Manque de connaissances ou sous-estimation des dangers dans le nouvel environnement professionnel	3a 3b 3c 4c 4g 5a 5b 6a 6b 8a 8b 10a 10c	<p>Permettre d'entamer un apprentissage sécurisé. Sensibilisation et transmission des principes relatifs à la sécurité au travail et à la protection de la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> SUVA FI 88286 / guide : « 10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité » SUVA LC 67190 : « Apprentissage en toute sécurité » Règles de sécurité et de conduite spécifiques à l'entreprise / Procédures d'urgence opérationnelles Manuel sécurité au travail et protection de la santé interieursuisse (MMST Solution de la branche) 	1 ^{re} aa	1 ^{re} aa	1 ^{re} aa	Information et enseignement progressif et pratique sous la conduite de professionnels.	-	1 ^{re} aa	2 ^e -4 ^e aa
Manutention, porter ou déplacer des charges	Maladies de l'appareil locomoteur. Troubles de la croissance et douleurs dorsales liés à une surcharge et à une mauvaise posture. Blessures par écrasement, blessures aux pieds (p. ex. en dépassant les valeurs indicatives lors de la manutention de matériaux et d'objets lourds)	3a 3b	<p>Gestion des charges dans le respect du corps. Technique de travail / Utilisation de moyens auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> CFST 6245 : « Manutention de charges » Commentaire de l'OLT 3 : art. 25 Utilisation de dispositifs d'aide au levage et au transport SUVA FI 44018.f : « Soulever et porter correctement une charge » SUVA FI : « Manutention de charges - sans accidents » MMST solution de la branche interieursuisse check-no. 01.05.00 Eviter les surcharges, travailler à deux 	1 ^{re} aa	-	1 ^{re} aa	Instruction et mise en œuvre pratique / Utilisation sous la conduite de professionnels.	-	1 ^{re} aa	2 ^e -4 ^e aa

⁴ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

⁵ Chiffre selon la liste de contrôle du SECO « Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale ».

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s) Chiffre(s)	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise						
			Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
			Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
Exposition répétée à des charges ou posture inappropriée	Maladies de l'appareil locomoteur, en particulier affections dorsales. 3c	Ergonomie au poste de travail. Technique de travail / Utilisation de moyens auxiliaires <ul style="list-style-type: none"> • Poste de travail ergonomique • Utilisation de moyens auxiliaires • Respect des pauses régulières (surtout lors de travaux effectués les bras levés et du démontage de crochets de rembourrage) • SUVA FI 44018.f : « Soulever et porter correctement une charge » 	1 ^{re} aa	2 ^{re} aa	-	Instruction et mise en œuvre pratique / Utilisation sous la conduite de professionnels.	-	-	1 ^{re} – 4 ^e aa
Travailler avec l'air comprimé	Blessure due à des pièces volantes. Entrées d'air dans le corps par des lésions cutanées. Bruit. 4c 4g	<ul style="list-style-type: none"> • Instructions du fabricant / mode d'emploi • Ne jamais diriger un pistolet à air comprimé en direction d'une personne • SUVA LC 67054.f : « Air comprimé » • SUVA FI 44085.f : « Air comprimé : le danger invisible » • Utilisation de l'équipement de protection individuelle 	1 ^{re} aa	1 ^{re} – 3 ^e aa	1 ^{re} aa	Instruction et mise en œuvre pratique / Utilisation sous la conduite de professionnels.	-	1 ^{re} aa	2 ^e –4 ^e aa
Travail avec des outils et des machines manuels (p. ex. couper, coudre et agraffer des pièces, etc.)	Se couper, se piquer, se coincer. Dommages de l'ouïe. Blessures aux yeux. Blessure lors de l'utilisation de cloueuses et d'agrafeuses. 4c 8b	Utilisation sûre des équipements de travail <ul style="list-style-type: none"> • N'utiliser que des outils intacts, réparer ou remplacer les outils défectueux • Placer et ranger les outils de manière sûre • Instructions du fabricant / mode d'emploi • Utilisation de l'équipement de protection individuelle • SUVA FI 44015.f : « Outils à main » • SUVA LC 67092.f « Machines électriques portatives » • SUVA LC 67009.f : « Bruit au poste de travail » • SUVA LC 67141.f : « Cloueuses et agrafeuses » • MMST solution de la branche interieursuisse, check-no. 01.05.02 	1 ^{re} aa	1 ^{re} – 3 ^e aa	1 ^{re} aa	Instruction et mise en œuvre pratique / Utilisation sous la conduite de professionnels.	-	1 ^{re} aa	2 ^e –4 ^e aa

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s) Chiffre(s)	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise							
			Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation			
			Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP			En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
Travailler avec des substances dangereuses pour la santé (p. ex. collage de pièces ou de surfaces, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et irritation des parties suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Yeux - Peau - Voies respiratoires - Muqueuses Allergies et eczéma Risque de brûlure et d'explosion 	5a 5b 6a	<p>Sensibilisation et mesures de protection concernant les substances dangereuses pour la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> Instructions du fabricant / fiche de sécurité Mesures d'aspiration et d'aération Utilisation de l'équipement de protection individuelle www.cheminfo.ch (p. ex. symboles de danger) SUVA FI 11030.f : « Substances dangereuses : ce qu'il faut savoir » SUVA FI 44013.f : « Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment » SUVA FI 44074.f : « Protection de la peau au travail » MMST solution de la branche interieursuisse check-no. 01.05.01 	1 ^{re} – 3 ^e aa	1 ^{re} – 3 ^e aa	1 ^{re} aa	Instruction et mise en œuvre pratique / Utilisation sous la conduite de professionnels.	-	1 ^{re} – 2 ^e aa	3 ^e - 4 ^e aa

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s) Chiffre(s)	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise						
			Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
			Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP			En permanence	Fréquemment
Contact avec des matériaux contenant de l'amiante pendant les travaux de démolition ou de rénovation	Inhalation de fibres d'amiante libérées (maladies cancéreuses etc.) 6b 10c	Identification et manipulation de produits contenant de l'amiante <ul style="list-style-type: none"> SUVA FI 33049.f: « Revêtements de sols et parois amiantés » SUVA FI 84024 : « Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante » Didacticiel SUVA: Identifier l'amiante et manipuler correctement les produits amiantés Film SUVA : Amiante... tu ne m'auras pas! 	1 ^{re} aa		1 ^{re} aa		1 ^{re} aa	2 ^e -4 ^e aa	
Transport, stockage et maintenance des matériaux et des produits auxiliaires	Se couper, être heurté, écrasé par des marchandises / piles / rayonnages qui basculent ou tombent. Sensibilisation et dommages de la peau et des voies respiratoires causés par des produits liants, des adhésifs et des solvants. 6a 8a 8b	Stockage sûr et manipulation sûre des matériaux et des produits auxiliaires <ul style="list-style-type: none"> Instructions du fabricant / fiches techniques sur les produits Utiliser des récipients sûrs pour les produits en stock Méthode de stockage sûre (matériel lourd en dessous) SUVA LC 67142.f : « Stockage de marchandises en piles » Utilisation de l'équipement de protection individuelle CFST 1825 : « Liquides inflammables - Entreposage et manipulation »; SUVA LC 67071 :« Stockage de liquides facilement inflammables » MMST solution de la branche check-no. 01.05.00 CFST 6501 « Acides et bases » 	1 ^{re} aa	3 ^e aa	1 ^{re} aa	Instruction et mise en œuvre pratique / Utilisation sous la conduite de professionnels.	-	1 ^{re} aa	2 ^e -4 ^e aa

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s)	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP			En permanence	Fréquentement
Travailler en hauteur avec risque de chute	Chute d'une certaine hauteur. Déplacer, incliner l'équipement de travail. (p. ex. lors de travaux en atelier avec des échelles)	10a	Usage sûr des échelles <ul style="list-style-type: none"> SUVA dépliant 84070 : « Qui peut répondre 12 fois « Oui » ? Sécurité sur les échelles simples et doubles » SUVA vidéo 382 : « Les échelles ? Il n'y a pas qu'elles ! » MMST solution de la branche intérieursuisse check-no. 01.05.02 	1 ^{re} aa	-	1 ^{re} aa	Instruction et mise en œuvre pratique / Utilisation sous la conduite de professionnels.	-	1 ^{re} aa	2 ^e -4 ^e aa
Travaux sans poste de travail fixe	Dangers dus aux changements constants de l'environnement de travail	10c	Sécurité sur les chantiers et lors des travaux de pose <ul style="list-style-type: none"> Ordonnance sur les travaux de construction Utilisation de l'équipement de protection individuelle 	1 ^{re} aa	1 ^{ère} aa	1 ^{re} aa	Information et enseignement progressif et pratique sous la conduite de professionnels.	-	1 ^{re} aa	2 ^e -4 ^e aa

Légende: CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle; LC: liste de contrôle; FI: feuillet d'information / brochure d'informations; aa: année d'apprentissage.
OLT 3: ordonnance 3 relative à la loi sur le travail

Les présentes mesures d'accompagnement ont été élaborées par l'Ortra avec l'aide d'un(e) spécialiste de la sécurité au travail et entrent en vigueur le ...201X.

Glossaire

(* voir *Lexique de la formation professionnelle*, 4^e édition 2013 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, www.lex.formationprof.ch)

Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr⁶.

Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CI)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

Domaines de qualification*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** Le travail pratique peut revêtir deux formes: celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification «culture générale»:** Ce domaine de qualification se compose de la note d'expérience en culture générale, du travail personnel d'approfondissement et de l'examen final. Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

⁶ RS 412.10

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; orfo)

Une orfo régleme notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (Ortra)*

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est élaboré et signé par l'Ortra.

Procédure de qualification*

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique prescrit (TPP)*

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans le plan de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).